



Mon pere refuse de vendre

Par **jenny77450**, le **07/05/2013** à **00:12**

bonjour

ma mère est décédée en aout dernier, et mon pere avec qui nous n'avons plus de contact refuse de vendre. Nous sommes trois enfants et c'est un terrain nu constructible. que peux t'on faire pour le contraindre a vendre ? j'aimerais éviter une bataille juridique longue et pénible.merci pour votre aide

Par **bea13**, le **07/05/2013** à **20:06**

Bonjour

Vous etes tous les 3 nu- propriétaires et votre pere est usufruitier ?

Dans ce cas vous ne pouvez rien faire , il a le droit de ne pas vendre et jusqu a sa mort .

Ensuite vous serez les usufruitiers et vous pourrez en faire ce que vous voulez .

Cdt ,

Bea13

Par **amajuris**, le **07/05/2013** à **20:14**

bjr,

il n'y aura pas de bataille juridique puisque vous ne pouvez pas vendre sans que votre père usufruitier ne le décide aussi.

cdt

Par **jenny77450**, le **08/05/2013** à **14:07**

Bonjour

ma mere a acheter ce terrain lorsqu'ils étaient ensemble, nous sommes devenus propriétaires au deces de ma mere sachant qu'ils ne sont pas mariés ca change quelques choses? nous sommes pour le coup responsable du crédit en cours et donc du remboursement et nous avons tous les trois une famille a charge. dans ce cas pouvons nous le contraindre a vendre. ou racheter notre part nous souhaitons juste etre desengager de ce prets.merci de votre aide

Par **bea13**, le **08/05/2013** à **14:15**

Bonjour ,

Votre mere a t elle fait un testament ? Je pense que vous devriez trouver un terrain d entente et pourquoi pas lui vendre votre part s il est d accord .

Cdt,

Bea13

Par **amajuris**, le **08/05/2013** à **18:35**

bjr,

il faut savoir ce qu'indique l'acte d'achat de ce terrain quant à la propriété.

si il s'agit d'un bien en indivision dont votre père est un indivisaire, vous ne pouvez pas le contraindre à vendre.

cdt